

Ingénierie et territoires 04 : « Notre rôle est d'être un facilitateur »

Territoires - Publié le 22 juin 2021 à 16h00, par Hélène Saveuse

Entre l'attente des entreprises et le besoin d'accompagnement des collectivités, l'agence départementale Ingénierie et territoires (IT 04) est mise à l'épreuve du plan de relance. Interview croisée de Laurent Montel, son directeur et de Pierre Pourcin, son président.



Pierre Pourcin et Laurent Montel, respectivement président et directeur de la structure IT 04. (H. Saveuse)

TPBM : L'Agence départementale cristallise aujourd'hui toutes les attentions, à la fois celles des petites collectivités qui ont envie de faire émerger des projets rapidement en bénéficiant des fonds du plan de relance et celles des entreprises du BTP qui attendent ces potentiels marchés. Comment vous positionnez-vous ?

Laurent Montel : Pour être tout à fait honnête, j'estime qu'il y a eu beaucoup d'effet d'annonce. Les collectivités n'avaient parfois que deux ou trois mois pour constituer leurs dossiers. C'est trop court pour lancer de nouveaux projets ! La plupart ont choisi de proposer ceux qui étaient déjà avancés. C'était la seule solution pour bénéficier de ces financements. L'Etat veut relancer l'économie - c'est très bien - mais il nous faut au moins six mois en moyenne pour monter de nouveaux dossiers bien ficelés. Prendre moins de temps signifie, souvent, faire des propositions moins abouties, plus incertaines... Ce n'est pas notre politique. Sans parler de la distorsion entre les annonces et la disponibilité des documents, qui varie parfois de six à huit mois, une situation qui raccourcit encore davantage le temps pour constituer les dossiers.

Comment fonctionne concrètement l'agence IT04 ?

Pierre Pourcin : L'agence, qui est un Etablissement public à caractère administratif (EPA), repose sur l'investissement de son directeur Laurent Montel, ingénieur départemental détaché à 60 % sur ce poste et sur les épaules de Marion Corriol, coordinatrice attachée à 100 %. En tant que président, je m'y engage aussi pleinement. Concrètement, les collectivités adhèrent à l'agence, via une cotisation de base fixée à 0,45€/an/habitants soit 200 € en moyenne, et peuvent ensuite bénéficier d'un premier niveau de services et de l'expertise de l'IT 04. Lorsqu'une demande nous arrive, disons dans le domaine de l'eau puisque cela représente le plus gros de notre activité, elle est ensuite transmise à un agent départemental compétent, qui va suivre le dossier en plus de son activité pour le Département.

D'autres services, plus avancés sont ensuite disponibles sous forme de prestations. Nous intervenons en appui technique et administratif sous la forme de conseils ou d'assistance aux maîtres d'ouvrages dans différents domaines comme par exemple l'eau potable, l'assainissement, les milieux aquatiques ou encore sur des sujets de voirie et des réseaux divers mais également sur de la recherche de financements.

LM : Aujourd'hui 168 collectivités ont adhéré à l'IT 04. Cent cinquante-trois des 198 communes des Alpes-de-Haute-Provence bénéficient de notre accompagnement, au même titre que six syndicats de gestion de l'eau et sept EPCI à fiscalité propre, dont les Communautés d'agglomération. En moyenne, nous traitons 150 demandes par an. Cela passe par la gestion d'interventions simples comme la mesure de débit des sources jusqu'à des dossiers plus compliqués comme la gestion en AMO [*Assistance à maîtrise d'ouvrage, NDLR*] de projets communaux à 10 M€. Globalement, 76 % des demandes concernent l'eau et 23 % les routes. Aujourd'hui, moins de 1 % des demandes concerne les bâtiments ou les conseils juridiques. Pourtant, cela entre dans notre domaine de compétences. Concernant notre modèle économique, nos ressources proviennent à un tiers des cotisations et deux-tiers des prestations que nous facturons. Notre forme juridique nous interdisant de faire du profit, sur les 350 000 € annuel que nous générons, 90 % des dépenses servent au remboursement de personnels et 10 % vont dans les études.

Votre périmètre d'intervention s'étend sur tout le territoire départemental. Avez-vous constaté des disparités ?

Pierre Pourcin : La répartition de nos interventions est assez fidèle au poids relatif de chaque territoire. Nous constatons une forte demande sur les plus ruraux. C'est une bonne chose car ce sont ces secteurs qui en ont le plus besoin. C'est un peu la raison d'être de l'IT 04 : soutenir les petites communes qui n'ont pas les compétences en interne. En terme de disparités, l'Ubaye est plutôt atypique car nous recevons très peu de demandes, et cela quelle que soit la thématique.

Que répondez-vous aux bureaux d'études ou aux maîtres d'œuvre qui voient dans l'IT04 une forme de concurrence ?

LM : Je suis très à l'aise avec cela. La plupart des dossiers sur lesquels nous intervenons ne les intéressent pas forcément. Ils sont rarement très rémunérateurs. D'autre part, nous avons des tarifs de prestations qui sont les mêmes, voire légèrement plus élevés, ce qui nous a d'ailleurs été reproché par quelques élus locaux au début, mais qui nous met à l'abri d'une concurrence réelle vis-à-vis des bureaux d'études. Alors, bien sûr, nous ne sommes pas soumis à la mise en concurrence mais c'est probablement la seule différence.

Quel est donc l'intérêt de passer par vous ?

LM : L'expertise et le réseau. Nous avons des partenariats avec l'[Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse](#) et [Ingénierie et territoires 05](#), pour le traitement des dossiers à la frontière avec les Hautes-Alpes. Nous avons des contacts réguliers avec tous les services de l'Etat. C'est forcément

plus simple et plus rapide quand votre interlocuteur répond immédiatement au téléphone et quand nous avons le même vocabulaire. Notre rôle est d'être un facilitateur.